



ARRÊTÉ DE LA MAIRE

N° 2026 1624

PORTANT DÉLÉGATION DES FONCTIONS D'OFFICIER D'ÉTAT CIVIL À UN CONSEILLER MUNICIPAL

LA MAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2212-1 et L. 2212-2 ;

CONSIDÉRANT qu'aucun Adjoint ne pourra assurer la célébration de mariage du samedi 3 octobre 2026 à 14 heures 30

ARRÊTE

✎ **ARTICLE 1 :** Monsieur, Grégoire DUBLINEAU, Conseiller Municipal, bénéficie d'une délégation le 3 octobre 2026 de 14h30 à 16h30, pour remplir les fonctions d'officier d'Etat Civil en vue de célébrer :

: Le mariage de Monsieur

et Madame

✎ **ARTICLE 2 :** Le Directeur Général des services de la Ville d'Eaubonne, Monsieur le Commissaire de Police et tous agents de la Force Publique sont chargés, Chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'application des prescriptions du présent arrêté

Eaubonne, le 22 SEP. 2026

Transmise et reçue au contrôle de légalité, le : 22/09/2026
Publiée le : 22/09/2026
Exécutoire le : 22/09/2026
Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
(articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

☐ Valérie POULIQUEN	☐ Arnaud AGNONA
Cheffe Secrétariat Général	Directeur DAGAJ
☐ Karima BENTOUT	☐ Michel COLL
DGA Ressources	DGA Anim. Terr. & Scs Personne

La Maire,
Vice-Présidente de la Communauté
d'agglomération Val Parisis,

Marie-José BEAULANDE

